

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.adequations.org/spip.php?article361>

Le programme d'action de Pékin (1995)

- Pékin +25, Forum Génération Égalité - 12 objectifs adoptés en 1995 -

Date de mise en ligne : lundi 2 mars 2009

Site de l'Association Adéquations

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui a eu lieu à Pékin en septembre 1995 a élaboré un programme d'action afin de préciser et d'approfondir les objectifs fixés lors des précédentes conférences entre 1975 et 1985. Une importante mobilisation de certains gouvernements et des organisations de la société civile a permis d'aboutir à des acquis essentiels.

Véritable charte refondatrice des droits des femmes, la déclaration de Pékin consolide et précise le travail engagé vingt ans plus tôt. Les gouvernements y reconnaissent que « *l'égalité des droits, des chances et de l'accès aux ressources, le partage égal des responsabilités familiales et un partenariat harmonieux entre les femmes et les hommes sont essentiels à leur bien-être et à celui de leurs familles ainsi qu'à l'affermissement de la démocratie* ». La Conférence de Pékin proclame que l'égalité entre les femmes et les hommes est une condition essentielle du développement durable, de la paix et de la démocratie. Douze objectifs stratégiques sont identifiés, que les Etats s'engagent à traduire dans des politiques nationales.

Le plan d'action de Pékin : 12 objectifs stratégiques

Souvent appelé aussi « plate-forme de Pékin », le programme d'action, adopté à l'unanimité par les 189 Etats présents, définit douze domaines prioritaires d'intervention, qui se déclinent en un ensemble d'objectifs stratégiques et de mesures à prendre.

[1/ Lutter contre la pauvreté croissante des femmes.](#)

[2/ Favoriser l'égal accès à l'éducation et à la formation.](#)

[3/ Favoriser l'égal accès aux soins et aux services sanitaires.](#)

[4/ Lutter contre la violence à l'égard des femmes.](#)

[5/ Combattre les effets des conflits armés sur les femmes.](#)

[6/ Promouvoir l'égalité au sein des structures et des politiques économiques, l'égal accès à toutes les formes d'activité de production et aux ressources.](#)

[7/ Encourager le partage du pouvoir et la prise de décision.](#)

[8/ Soutenir les mécanismes de promotion de la femme.](#)

[9/ Assurer le respect des droits fondamentaux des femmes et les carences de la promotion et de la protection de ces droits.](#)

[10/ Lutter contre l'image stéréotypée de la femme et l'inégalité d'accès et de participation des femmes dans la communication \(notamment les médias\).](#)

[11/ Favoriser l'égal accès à la gestion des ressources naturelles et à la préservation de l'environnement.](#)

[12/ Abolir la discrimination à l'égard des petites filles et les violations de leurs droits fondamentaux.](#)

Si certains de ces objectifs - par exemple en faveur de la santé sexuelle et de procréation ou de la lutte contre les violences faites aux femmes - ont fait, et font encore l'objet de controverses dans leur formulation et/ou dans leur contenu idéologique, le programme d'action adopté à Pékin constitue toutefois un progrès fondamental dans la mesure où il met en avant l'importance de l'égalité des sexes dans le processus de développement.

Ce programme devient ainsi un cadre de référence, tant pour l'action gouvernementale nationale, que pour celle des organisations de la société civile et des partenaires du développement. Pour la première fois, les signataires s'engagent à inclure effectivement l'égalité des femmes et des hommes dans tous les domaines de leur action gouvernementale.

L'approche intégrée ou transversale de l'égalité des sexes - notion anglo-saxonne de « gender mainstreaming » - consiste à reconnaître qu'en raison de facteurs historiquement et socialement construits, les femmes et les hommes ont des besoins et des priorités différents, qu'ils et elles font face à des contraintes différentes et qu'en raison de facteurs sociaux, économiques et culturels, leurs aspirations et contributions au développement ne s'expriment pas automatiquement de la même façon. Cette prise en compte transversale des relations entre femmes et hommes doit s'articuler avec le renforcement des appuis spécifiques en direction des femmes.

A la suite de la Conférence de Pékin, la plupart des pays ont produit des plans d'action nationaux et mis en place des « mécanismes nationaux de promotion de la femme ».

Cinq ans après Pékin, une conférence d'étape « Pékin + 5 » s'est tenue au siège des Nations unies à New York pour faire le point sur la mise en oeuvre du Programme d'action.